



FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2014 / 2015

Infos et Horaires !

Les différents créneaux que propose notre club sont les suivants :

- **Lundi** : 19h00 à 23h00 Gymnase Paul Jean Toulet (*Priorité Loisirs*)
- **Mardi** : 20h00 à 23h00 Gymnase Paul Jean Toulet (*Réservé aux compétiteurs*)
- **Mercredi** : 16h45 à 18h00 Gymnase Clermont (*Réservé aux jeunes*)
- **Jedi** : 19h00 à 23h00 Gymnase Paul Jean Toulet (*Réservé aux jeunes joueurs + de 15 ans de 19h00 à 20h00 et joueurs confirmés et aux compétiteurs de 20h00 à 23h00*)
- **Vendredi** : 17h30 à 20h00 Gymnase Paul Jean Toulet (*Priorité Loisirs*)

Vous avez la possibilité de venir **essayer** durant 2 créneaux. Les créneaux ne sont pas accessibles les jours fériés.

Cotisation annuelle (chèque à l'ordre de l'ASM Pau Badminton) :

- Licence Compétiteurs : 125 €** (Les frais d'inscription aux compétitions loisirs et FFBAD sont pris en charge par le club, dans la limite des finances du club ☺).
- Licence Badiste : 95 €** (Comprend l'inscription à 1 compétition fédérale + la participation au Tournoi annuel du club + l'inscription à l'ensemble des compétitions UFOLEP de la saison.).
- Licence Jeunes : 80 €** (pour les jeunes de -18 ans).

>> Options / Réductions -----

+ **20 €** Pack du badiste Palois (Comprend une raquette et une boîte de volants – Rapprochez-vous d'un responsable du club pour les différents tarifs proposés).

- **10 €** pour les étudiants, les personnes sans emploi (sous réserve de présentation d'un justificatif, non cumulable avec la cotisation Jeune).

- **7,5 €** par personne pour une inscription en famille.

Le dossier d'inscription complet



La fiche d'inscription complétée et signée

+



Une photo d'identité

+



Le certificat médical FFBAD

+



Le paiement de la cotisation :)

Nous vous demanderons de nous apporter votre dossier d'inscription complet ☺ Soyez vigilants concernant votre certificat médical, vous devez utiliser celui fourni dans ce livret.

Plus d'infos concernant les différents certificats médicaux sur www.asmpau-badminton.com

Contact et Informations

Toutes les informations sur la vie du club seront présentes sur notre site internet : www.asmpau-badminton.com, et vous seront aussi envoyées par mail, il est donc très important de nous indiquer un mail valide.

Si vous souhaitez nous contacter, plusieurs solutions : mails, site internet, facebook et twitter :

 → www.asmpau-badminton.com/contact/



CHARTRE DU BADISTE PALOIS



1. Savoir ce qu'est le badminton :

C'est un sport de raquette opposant 2 joueurs (simple) ou 2 paires (double) sur un terrain séparé par un filet. Les joueurs marquent des points en frappant un volant (pas celui de ta voiture) à l'aide leur raquette. L'échange se finit quand le volant touche le sol. Le badminton, c'est plus de 160 000 licenciés en France et plus de 100 millions de pratiquants dans le monde !

2. Participer dans la vie associative :

- aux animations organisées par votre cher Bureau dans le but de pouvoir se connaître autrement que sur un terrain de bad : Randos, bowling, raft, sports collectifs...
- à l'organisation de nos compétitions, notamment : le tournoi sénior, le tournoi Jeunes et Vétérans et nos tournois internes.
- à notre grand événement annuel : le Tournoi annuel de Pau. Si un joueur s'inscrit à un autre tournoi ce jour là, les frais d'inscription ne seront pas pris en charge par le club. Parce que bon hein !
- au bon déroulement des divers championnats départementaux et régionaux,
- à la vie du club en général, un peu de ton temps peut être très précieux pour le club.

Pour cela, il nous faudra selon l'importance de l'évènement, hommes, femmes, parents, enfants (laissez les bébés chez pépé et mémé) pour mettre en place les terrains, arbitrage, faire des courses, tenir la buvette, encourager... Ainsi dans ces cadres-là, nous espérons favoriser les rencontres, l'échange afin de mieux se connaître dans l'esprit associatif et solidaire.

3. Accueillir son prochain :

- Lui dire « Bonjour » (ou « bonsoir » le plus souvent)
- Faire un effort pour intégrer les nouveaux ou débutants qui ont souvent du mal à trouver leur place.
- Ne pas refuser une invitation à jouer

4. Intégrer tout joueur sans distinction d'âge, de niveau, d'origine régionale (basque, béarnais ou pire, hors 64 !!)

- un jeune, c'est assurer l'avenir du Club, on n'a pas vocation à faire du club un musée
- un vétéran, c'est l'accompagner à sa fin de vie
- un loisir, pas pour l'exploser mais pour le faire progresser en lui donnant quelques conseils
- un compétiteur, il vous épargnera peut-être sur le terrain

5. Respecter le bon déroulement d'un créneau :

C'est faire en sorte que chacun puisse avoir sa dose de bad de manière équitable :

- Donc en cas de forte affluence, il est impératif de favoriser les rotations sur les terrains à chaque match. Tourner sur les terrains, ce n'est pas revenir sur les terrains avec toujours les mêmes joueurs. C'est aussi privilégier l'occupation des terrains en double.
- Penser à partager ses volants aussi, histoire que ce ne soit pas toujours aux mêmes joueurs de fournir ☺

Le non-respect de ces derniers points nous obligera à sortir l'arme ultime : la grosse voix des membres du Bureau.

6. Respecter les lieux (les gymnases) et le matériel mis à disposition, c'est :

- lors d'un créneau : aider à installer (comme il faut si possible), démonter et ranger les filets et les poteaux situés dans les locaux prévus à cet effet.
- ramasser et mettre à la poubelle les volants usagés (plumes) à l'issue d'une séance. La salle doit être libérée à l'heure. Ne fuis pas, ça ne dure même pas 1 minute!
- ne pas dégrader les filets, poteaux, ne pas exploser ta raquette par terre ou contre le mur (même si c'est ta raquette),
- jouer avec des tennis adaptés au jeu en salle (et à vos pieds)

7. S'échauffer un minimum et s'étirer en fin de séance :

C'est respecter son corps. Le badminton est dans le top des sports les plus exigeants physiquement à un certain niveau, tes muscles et tendons sont extrêmement sollicités. Mais bon, ne t'inquiète pas, il y aura toujours quelqu'un pour te ramasser si tu veux tester le claquage.

8. Soutenir les couleurs de l'ASM Pau Badminton :

- nos joueurs « compétiteurs » dans le cadre de tournois officiels. Quand tu as fini ton match, ne cours pas de suite dans les gradins, va encourager ton prochain ;)
- notre équipe régionale dans le cadre des InterClubs.

9. Se tenir informé régulièrement de la vie de l'association, notamment par le biais :

- de notre magnifique site internet www.asmpau-badminton.com
- des affiches qui seront posées sur les panneaux d'affichages de nos gymnases
- de Facebook : www.facebook.com/Pau.Badminton. Et clique sur « J'aime » si ce n'est pas déjà fait !
- des membres du staff dirigeant. Tu pourras les trouver sur le trombinoscope qui se trouve ici : www.asmpau-badminton.com/club/
- de notre formulaire de contact : www.asmpau-badminton.com/contact/

10. Faire progresser le club :

- ne pas hésiter à faire des remarques (constructives de préférence) aux membres du bureau.
- donner votre avis sur les activités extra-sportives et en proposer d'autres.
- assister à l'AG du club qui a lieu en fin de saison.

11. S'amuser avant tout et se faire plaisir.



DEMANDE DE LICENCE 2014/2015

2

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(e) de club.

RENOUELEMENT LICENCE N° (8 chiffres) NOUVELLE LICENCE

CLUB

LIGUE DÉPT

CIVILITÉ NOM PRÉNOM

SEXE : FÉM. MASC. NÉ(E) LE NATIONALITÉ

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

TÉL. FIXE : + 33 (0) TÉL. MOBILE : + 33 (0)

E-MAIL

Les licenciés ont la possibilité de ne pas adhérer au contrat « individuel accident » proposé par la fédération. Les garanties sont décrites dans le document comprenant ce formulaire (page 4). Le coût de cette assurance est de 0,75€ par saison de licence. En cas de refus de souscrire au contrat collectif d'assurances, le licencié doit faire parvenir une attestation prouvant la couverture légale prévue par le code du sport au siège de la fédération par l'intermédiaire du club.

DROIT A L'IMAGE : Lors de manifestations organisées par la FFBAD, une ligue, un comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo dans le cadre des activités de la FFBAD et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise la FFBAD à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la FFBAD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE adhérer à l'assurance « responsabilité civile et « individuelle accident » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.

Le/...../.....

Signature (obligatoire) du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention :

“J'accepte les conditions d'Assurances proposées et certifie l'exactitude des informations écrites”

JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

CONTRÔLE ANTIDOPAGE : Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

– Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »

– Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à détecter la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS

JE SOUSSIGNÉ(E) : M. , MME , Mlle , NOM

AGISSANT EN QUALITÉ DE : PÈRE, MÈRE, TUTEUR, TUTRICE,

autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.

NOM DE L'ENFANT PRÉNOM

LE/...../.....

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Ces informations sont destinées à la Fédération Française de Badminton. Nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Nous envisageons de transmettre votre adresse de courrier électronique à des tiers (partenaires commerciaux, par exemple) à des fins de prospection (commerciale, par exemple). Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition à la divulgation des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à la CNIL : cnil@ffbad.org



NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE ALLIANZ

3

Les garanties s'exercent, par sinistre, à concurrence des montants et compte tenu des franchises fixées.

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité civile*		
<input type="radio"/> Dommages corporels	5 344 000 €	NC
<input type="radio"/> Dommages matériels et immatériels consécutifs	890 600 €	10% **
– dont immatériels consécutifs	445 000 €	10% **
– dont biens déposés dans un vestiaire organisé	4 600 €	10% **
– dont vol au préjudice d'autrui	4 600 €	10% **
Limitation particulière sur les fonds, valeurs et objets précieux	460 €	10% **
<input type="radio"/> Dommage résultant d'un défaut de conseil (art. 38 de la Loi n°84.610 du 16/07/1984)	300 000 €	NC
Défense-Recours		
<input type="radio"/> Frais de justice y compris honoraires d'avocats	23 000 €	NC
<input type="radio"/> Nous n'effectuons pas les recours judiciaires pour les réclamations inférieures à	160 €	NC

* Les montants de garantie qui suivent s'entendent sous réserve des dispositions concernant les "dommages exceptionnels", limités à 4 600 000 € (feu, pollution, eau, gaz, électricité, explosion, etc...)

** 10% du montant de l'indemnité avec un minimum de 90 € et un maximum de 900 €

Garantie	Montant
Assistance aux personnes- Mondial Assistance	
<input type="radio"/> Rapatriement ou transport sanitaire	Intégralité des frais garantis
<input type="radio"/> Avance sur dépenses de santé engagées par l'assuré à l'étranger en cas d'hospitalisation	3 800 €
<input type="radio"/> Nous n'intervenons pas pour les avances inférieures à	80 €
<input type="radio"/> Transport du corps de l'assuré décédé et frais annexes	Intégralité des frais garantis
<input type="radio"/> Transport d'une personne autre que la victime	Billet SNCF 1 ^{ère} classe ou avion classe tourisme
<input type="radio"/> Frais de séjour à l'hôtel d'une personne autre que la victime	310 € par sinistre sans pouvoir dépasser 31 € par nuit
<input type="radio"/> Recherche et envoi de médicaments	Intégralité des frais garantis

Organisation et prise en charge des prestations au-delà de 5 km du siège de la Fédération et dans les limites territoriales suivantes : MONDE ENTIER

MONDIAL ASSISTANCE - Tél : 01 40 255 255 / PROTOCOLE n°610509

Accidents corporels avec franchise relative de 5 % en invalidité

(ALLIANZ prend en charge tous les sinistres supérieurs ou égaux à 5 % d'invalidité)

Garantie	Dirigeants	Joueurs	
		Licenciés	Haut Niveau
<input type="radio"/> Capital Décès	12 200 €	9 900 €	16 500 €
<input type="radio"/> Capital Invalidité Permanente Totale	24 400 €	19 800 €	33 000 €
<input type="radio"/> Limitation des dépassements d'honoraires des médecins	250 €		
<input type="radio"/> Frais de traitement à concurrence de	1 524 €		
– y compris frais de lunetterie	jusqu'à 350 €		
– y compris prothèse dentaire	jusqu'à 350 € par dent avec un maximum de 600 €		
<input type="radio"/> Frais de recherche et de secours	à concurrence de 1 524 €		

En cas de sinistre collectif, notre engagement pour un même événement est limité à 1 500 000 € – montant maximum invariable quel que soit le nombre de victimes ; les indemnités dues pour chacune d'entre elles seront réduites proportionnellement.



GdB

Certificat médical de non contre-indication Formulaire obligatoire

ANNEXE 1 - Formulaire 1
adoption : CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : ADM
remplace : Chapitre 2.1.F1-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBaD rappelle l'utilité:

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP, antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire ;
- d'un examen clinique attentif ;
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque et après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBaD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénom
né(e) le : / /

et certifie que son état de santé ne contre indique pas la pratique du badminton y compris en compétition.

Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBaD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence au club, qui le conservera.